



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Parution du guide de prévention du risque routier dans les entreprises des Travaux Publics

**Paris, le 17 juin 2013** - Annoncé le 5 février dernier à l'occasion de la signature de la charte entre l'État, la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR), la direction des risques professionnels à la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM-TS), l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) et la Fédération nationale des Travaux Publics (FNTP), le guide de recommandation «Prévention du risque routier» s'adresse à tous les acteurs en charge d'améliorer la prévention du risque routier, en premier lieu aux entreprises de travaux publics et, pour ce qui les concerne, aux maîtres d'ouvrage, aux maîtres d'œuvre et aux fabricants de matériel.

Ce guide a pour but de porter les bonnes pratiques à la connaissance de tous ces acteurs. Il fait suite à la première charte sur le risque routier signée en 2009 et favorise la mise en place de plans d'actions portant sur l'organisation rationnelle des déplacements. L'identification du risque routier permet une réduction de l'exposition des salariés à l'accidentalité routière au travers de l'organisation du travail, la formation des salariés, le management continu des compétences et la sensibilisation de l'ensemble des partenaires des entreprises de travaux publics.

La rédaction du guide sous forme de fiches permet d'avoir une véritable compréhension transversale, d'aider le lecteur dans ses recherches et d'appréhender tous les sujets, même les plus spécifiques. Ainsi sont traités ou abordés dans ce guide : les chantiers sous circulation, les conduites à tenir dans le cadre de l'utilisation de moyens de communication embarqués, l'apprentissage de la conduite pour les jeunes, la prévention des conduites addictives ou encore les déplacements domicile-travail.

Il est le fruit d'un travail de concertation élargie, associant des experts de la prévention du risque routier et de nombreuses entreprises des travaux publics. Sa forme pratique permet de rendre plus lisible les actions de prévention à mener. Pour être efficaces, celles-ci doivent se conjuguer dans le cadre d'une démarche de progrès et s'inscrire dans la durée.

#### Contacts presse :

##### Sécurité routière

Alexandra THERIZOL  
Tél : 01 40 81 80 75

[alexandra.therizol@interieur.gouv.fr](mailto:alexandra.therizol@interieur.gouv.fr)

##### FNTP

Jean-Christophe Goux-Reverchon  
tél : 01 44 13 31 15

[gouxreverchonjc@fnfp.fr](mailto:gouxreverchonjc@fnfp.fr)

---

##### L'Assurance Maladie – Risques Professionnels

Marie-Eva PLANCHARD  
01 72 60 22 88

[marie-eva.planchard@cnamts.fr](mailto:marie-eva.planchard@cnamts.fr)  
[sonia.chatelain@oppbtp.fr](mailto:sonia.chatelain@oppbtp.fr)

##### OPPBTP

Sonia CHÂTELAIN  
01 46 09 27 28